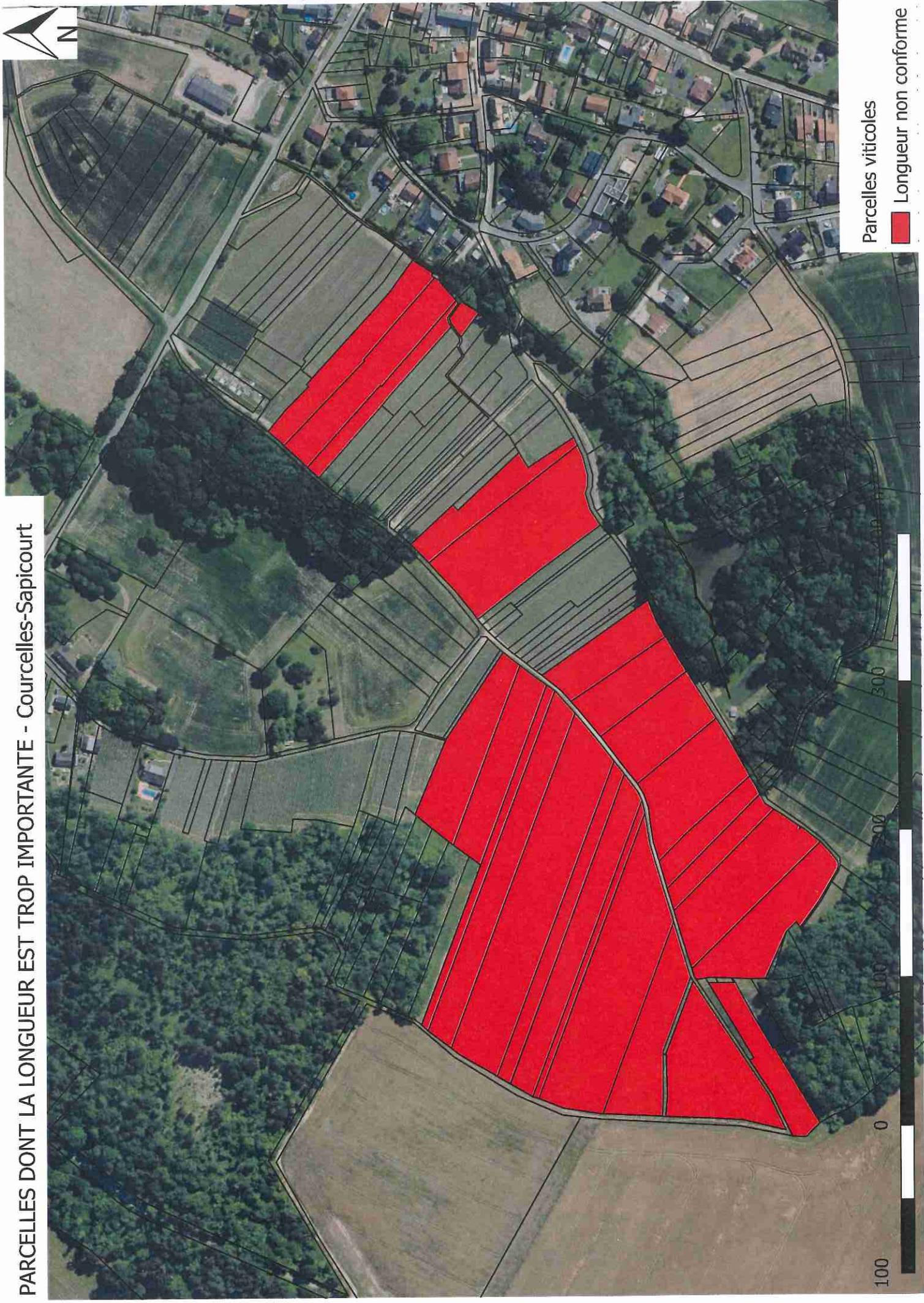




PARCELLES DONT LA LONGUEUR EST TROP IMPORTANTE - Courcelles-Sapicourt

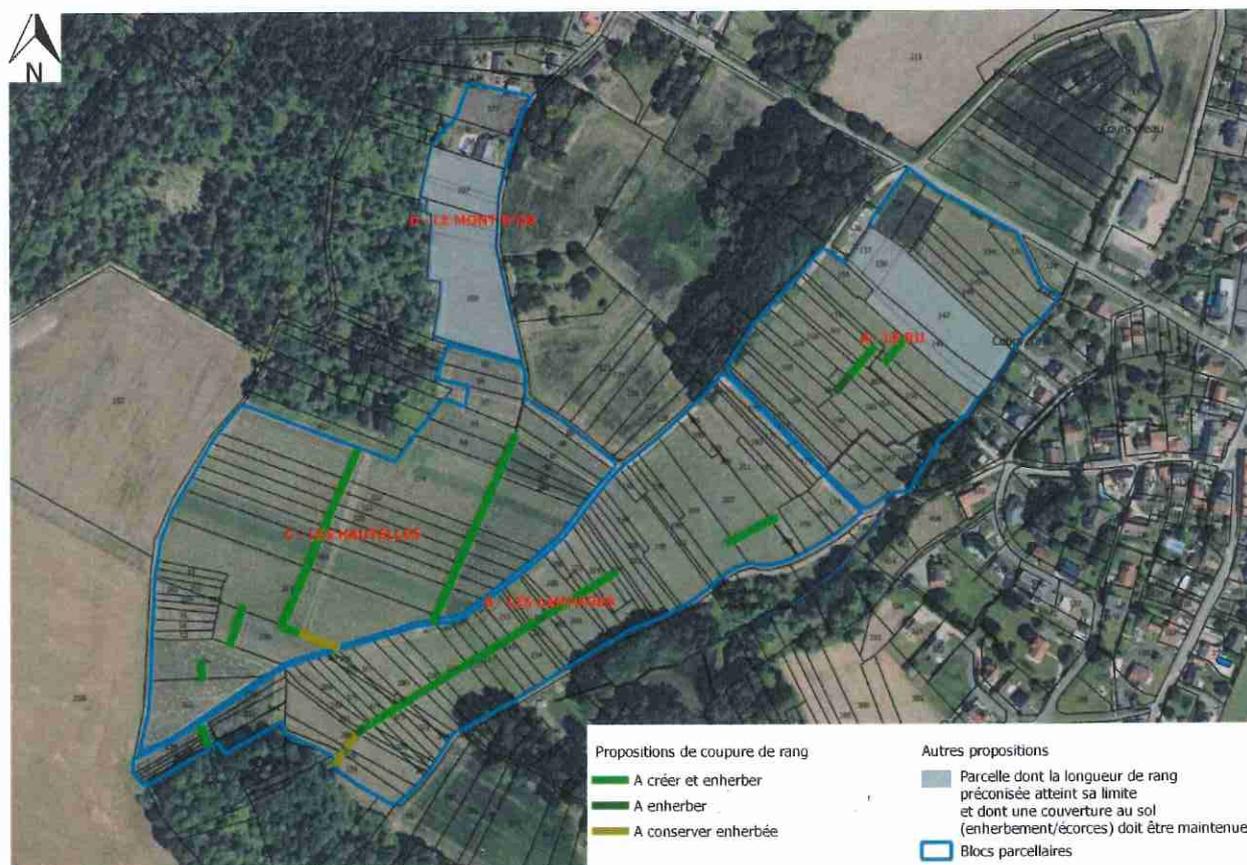


Parcelles viticoles

■ Longueur non conforme

100
0

GRILLE D'AIDE A LA DECISION – Vignoble Courcelles-Sapicourt



Aide à la décision pour lutter contre l'érosion



Carte de pilotage de l'enherbement du C.J.V.C
(Disponible en mairie, auprès du président de la section locale SGV ou du correspondant AVC de votre commune)

EN ZONE VERTE
Enherbement permanent :
tous les inter rangs
1 inter rang sur 2 passages d'enjambeur
ENM
Enherbement hivernal
Écorces



EN ZONE ROUGE
Enherbement permanent :
1 inter rang sur 2 passages d'enjambeur
ENM
Enherbement hivernal
Écorces

EN ZONE ORANGE
Enherbement permanent :
1 inter rang sur 2 passages d'enjambeur
ENM
Enherbement hivernal
Écorces

Pour plus de détails...

Dans l'inter rang : 6 solutions

Enherbement permanent (bande de 50 cm au maximum)

- semé à base de pâturin
- géré de préférence par tonte voire par estivage en année sèche
- tous les inter rangs**
- 1 inter rang sur 2**
- Passage d'enjambeur**

Autres rangs : - écorces,
- ENM ou enherbement hivernal géré préférentiellement par tonte ou géré par des herbicides.

E.N.M. : Enherbement Naturel Maîtrisé
Enherbement spontané géré par désherbage mécanique ou avec des herbicides de post-levée (herbicides foliaires)

Enherbement hivernal (= enherbement temporaire à base de céréales)

- semé en plein ou localisé dans l'inter rang (bande de 50 cm au maximum)
- tous les inter rangs gérés par tonte de préférence ou géré par des herbicides
- possibilité 1 route sur 2 en alternance avec des écorces

Si semis en plein, détruire sous le rang avec un désherbant de post-levée avant débourrement (de préférence un systémique)

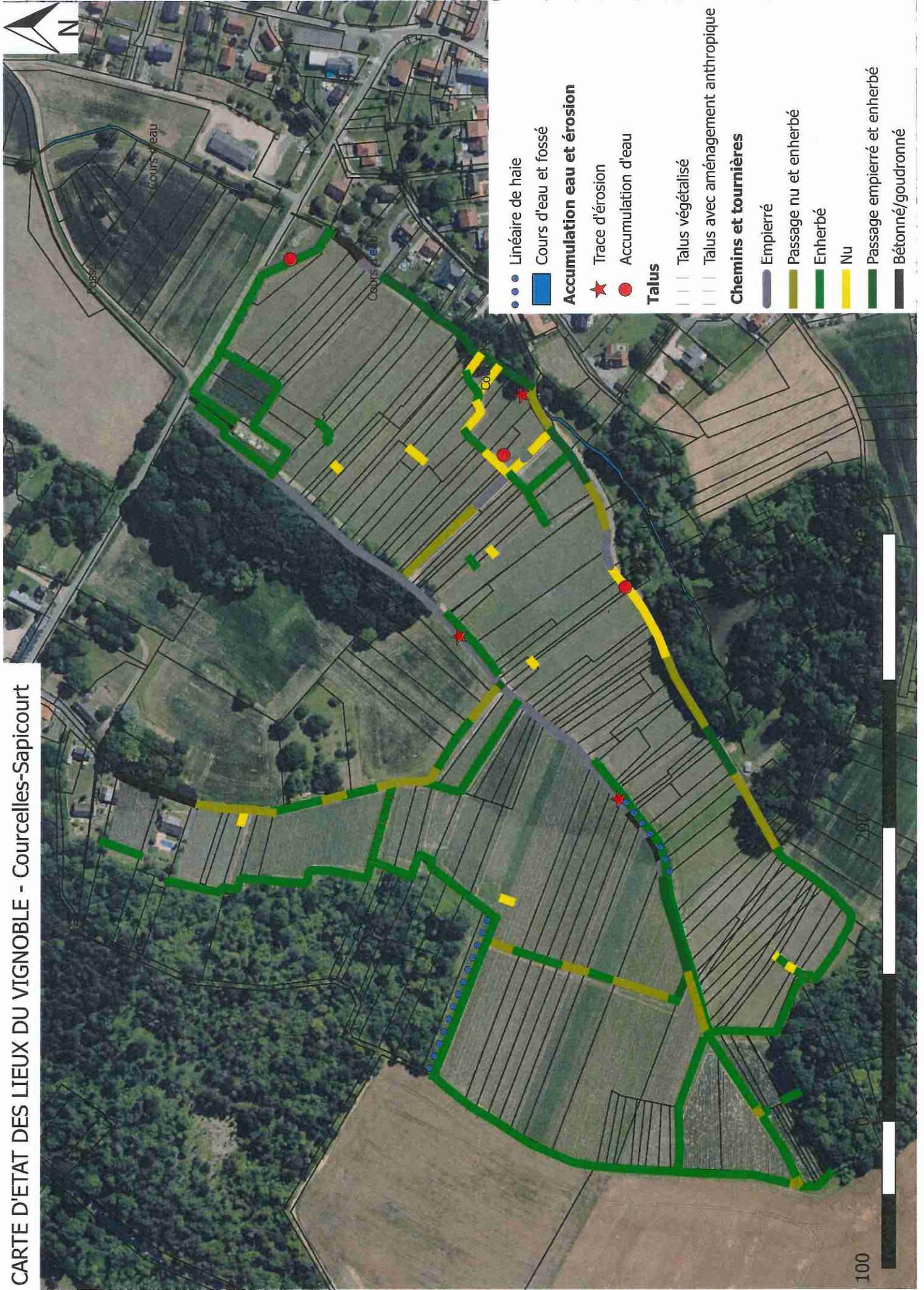
Écorces tous les inter rangs
Pas de désherbage chimique au moins la 1^{ère} année

Sous le rang : 3 possibilités

Désherbage chimique (pré-levée puis post-levée)	Désherbage mécanique sous le rang (intercep)	Combinaison de désherbage mécanique et chimique
---	--	---

Pour tous renseignements contacter la Chambre d'Agriculture de la Marne (03.26.77.36.36) ou le CIVC. (03.26.51.19.30)

CARTE D'ETAT DES LIEUX DU VIGNOUBLE - Courcelles-Sapicourt



COUVERTURE PARCELLAIRE DU VIGNOBLE - Courcelles-Sapicourt

